

Elections du jeudi 6 décembre 2018 :

un enjeu capital pour chacun de vous à la Ville de Paris

65.000 électeurs salariés de la Ville de Paris ; tout grade, de tout statut (*agent public titulaire, contractuel, vacataire, emploi aidé..*) tous métiers confondus (*de l'éboueur au Directeur de conservatoire, de la gardienne d'école à la conférencière de musée, de l'agent d'accueil au cadre supérieur...*) ; toutes et tous vont voter le jeudi 6 décembre prochain **par correspondance**, le même jour pour leurs représentants pour 51 **C.A.P** (*commission administrative paritaire*) et 24 **C.T** (*comité technique*).

Conformément au Statut de la Fonction Publique, les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués élus, à l'organisation des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen de décisions individuelles relatives à leur carrière.

Important : les résultats au niveau du C.T central déterminent notre représentativité syndicale ; c'est-à-dire nos droits syndicaux (*heures de décharge, moyens matériels, locaux...*) qui donnent concrètement la capacité à votre organisation syndicale à défendre vos droits matériels et moraux (*votre fiche de paye, votre temps de travail et vos RTT...*)

Le CT central par ailleurs est compétent pour les sujets communs à l'ensemble de la Ville:

- L'organisation et le fonctionnement des services ;
- L'évolution de la structure de la Ville ;
- Les grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- Les grandes orientations en matière de politique indemnitaire ;
- La formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle ;
- Le bilan social ;
- Les aides éventuelles à la protection sociale complémentaire des personnels et à l'action sociale.

Le 6 décembre, un vote F.O utile pour chacun et pour vous tous